

La section sportive scolaire Sauvetage Côtier



Mise en place à la rentrée 2018, la section Sportive Scolaire Sauvetage Côtier du lycée Nord Bassin fonctionnera sous la tutelle sportive du Club de Sauvetage Côtier de l'Horizon Lège Cap Ferret.

Elle est régie par convention validée par le conseil d'administration du lycée et signée par les différents partenaires du projet (Lycée Nord Bassin, Club de Sauvetage Côtier de l'Horizon, Ville d'Andernos les Bains, Syndicat intercommunal et du Lycée Nord Bassin sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale).

OBJECTIFS

- Sur le plan scolaire, la **section est ouverte à de jeunes lycéens motivés** intégrant une classe de seconde à la rentrée et désirant poursuivre une scolarité avec toutes les spécialités proposées dans notre établissement. **L'examen des dossiers scolaires de chaque candidat doit permettre d'émettre un avis favorable ou non à la candidature de chacun.**
- Sur le plan sportif, la section visera à :
 - **PRIVILEGIER l'amélioration des facteurs physiques, techniques et psychologiques**, bases de la performance motrice de bon niveau pour un jeune sauveteur.
 - **FORMER un citoyen sportif sauveteur**, lucide et autonome, respectable et respecté, pleinement intégré au sein de l'établissement.

RECRUTEMENT

Le concours d'entrée aura lieu

Le 5 juin 2019 à la piscine d'Andernos de 12h30 à 13h30 puis à la plage du Grand Crohot.

Le dossier d'inscription est disponible soit sur le site de l'établissement, soit auprès des collèges de secteur (Audenge, Andernos, Lacanau et Lège).

Le document est à renvoyer avant le vendredi 24 mai 2019

La capacité d'accueil est limitée à 8 élèves sur les trois niveaux cumulés.

VIE SCOLAIRE ET SPORTIVE :

- Les élèves de la section seront externes ou demi-pensionnaire. Ils bénéficient d'**horaires aménagés** leur permettant de suivre une scolarité normale et de participer aux deux entraînements prévus le mardi à la piscine d'Andernos de 15h à 17h et le mercredi après-midi sur les sites naturels (horaires donnés à titre indicatif).
- La scolarité d'un élève intégrant la section est soumise aux mêmes règles générales en vigueur au sein de l'établissement (assiduité, ponctualité, respect, tenue) et une **exemplarité** de tous les instants est attendue. (Un contrat moral devra être signé). Un élève sera exclu de la section si un manquement au contrat est annoté.
- **La participation aux différentes compétitions UNSS est obligatoire.** Elles seront programmées le mercredi après-midi en fonction d'un calendrier défini en début d'année. Ces confrontations seront un outil efficace pour valider le travail effectué et afficher l'identité sportive de la section.
- **Une licence club compétition FFSS est obligatoire.** Elle peut être prise dans le club support. La participation aux compétitions fédérales enrichit l'expérience.
- **L'inscription validée, l'élève s'engage à rester en section jusqu'en terminale,** le redoublement entraînant automatiquement l'exclusion de la section.
- Outre les **évaluations scolaires** classiques, une évaluation sportive sera proposée par le référent sportif en charge du groupe, présent aux différents conseils de classe pour assurer la meilleure cohérence possible entre les projets scolaire et sportif de chaque élève membre.

CONTACTS



Lycée Nord Bassin Simone Veil
128 avenue de Bordeaux – B.P. 26
33510 ANDERNOS LES BAINS

Tél : 05.56.82.20.77

Mél : ce.0332724g@ac-bordeaux.fr

Fax : 05.56.82.15.28